



Comité Régional
Bourgogne-Franche-Comté

Fiche programme CQP ALS
Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur de Loisir Sportif »
option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

Le CQP ALS constitue la première étape de qualification professionnelle des métiers de l'animation dans les Activités Physiques pour Tous et Activités Gymniques Force et Forme. Il est la qualification professionnelle de base, socle de toutes nos formations fédérales complémentaires.

SESSION DE FORMATION EN 3 x 5 jours (vacances scolaires zone A)

LA FORMATION

Pour Qui :

Toute personne voulant acquérir un premier niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Avoir plus de 16 ans (18 ans à la date de délivrance du CQP)
- Etre titulaire du PSC1 (avant la première animation en structure)
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques (épreuve lors du positionnement) ou être en possession d'un Brevet d'animateur fédéral.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'animation de moins d'un an à la date de l'entrée en positionnement.

Objectifs :

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'animation des activités physiques de loisir sportif, à travers trois UC (Unités Capitalisables) :

- UC1 : Etre capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation ;
- UC2 : Etre capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation ;
- UC3 : Etre capable de mobiliser les connaissances et maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

Dans l'option « Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression » (AGEE)

Contenus :

1. Participer à la vie de la structure

- Accueillir des publics
- Participer au fonctionnement de la structure
- Prendre en compte la structure dans son environnement local

2. Conception d'un projet d'animation de loisir sportif

- Prendre en compte le projet de la structure
- Prendre en compte les caractéristiques des publics et de l'environnement
- Prendre en compte les obligations légales et les règles de sécurité
- Maîtriser les gestes et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

3. Réalisation d'un projet d'animation de loisir sportif

- Réaliser une action d'animation
- Maîtriser les outils et techniques de l'activité
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

Moyens pédagogiques :

- Généralisés : Power Point, remise de documents sur clef USB, ateliers pratiques, mise en relation avec les structures d'emploi possibles, mutualisation des expériences, suivi en structure.
- Personnalisés : Travail en groupes de besoins, binômes d'intérêts communs.

Points forts :

- Diplôme professionnel associant les compétences pédagogiques et techniques de l'animation physique et sportive
- Un environnement de travail sur l'ensemble du territoire français (Métropole et DOM – TOM)
- Une acquisition de compétences et des apprentissages favorisés par l'alternance de temps de formation théoriques en centre et de stages pratiques en structures d'accueil.

Bénéfice métier :

- Animer des séances d'activités physiques tous publics en face à face pédagogique.
- Intégrer la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire.

Encadrement :

- Formateurs habilités par la FFEPGV délégataire du CQP ALS.
- Intervenants déclarés par les organismes de formation habilités.

Validation de la formation :

L'acquisition du CQP ALS peut se faire par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Pour accéder à la certification :

- Avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini lors du plan individuel de formation (PIF).

Modalités de certification :

- Soutenance d'un dossier et entretien
- Préparation et réalisation d'une séance d'animation
- Entretien pédagogique

Diplôme remis :

- Diplôme professionnel délivré par la branche sport (Commission Paritaire Nationale Emploi – Formation – CPNEF)

LA SESSION DE FORMATION

Durée, déroulé et dates :

Durée totale : 163 heures

- 5 heures de positionnement en centre de formation
- 105 heures de formation en centre de formation (3 modules, voir ci-dessous)
- 50 heures de stage en structure d'accueil (entre chaque module en centre de formation)
- 3 heures de certification (entre le 3 et 15 juin 2019)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 21 SEPTEMBRE 2018

Positionnement	Module 1	Module 2	Module 3
5h00 en centre	35h00 en centre	35h00 en centre	35h00 en centre
23 juin 2018 Ou 22 septembre 2018	5 jours : 22 au 26 octobre 2018	5 jours : 18 au 22 février 2019	5 jours : 15 au 19 avril 2019
Lieu de formation en centre : DIJON (et / ou BESANCON)			

Tarifs :

- Formation effectuée à titre professionnel (convention avec votre employeur ou OPCA ou Pôle Emploi) : 15,00€ TTC/heure de formation en centre, soit 1650€.
- Diverses aides possibles, nous consulter.
- *Hébergement et restauration en sus (nous consulter)*

L'ORGANISME DE FORMATION

COREG EPGV de Bourgogne Franche-Comté
19 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON

Tel : 03 80 43 88 62 Email : epgv.bfc@gmail.com / Site : www.sport-sante.fr/ffepgv/franche-comte
SIRET : 423 540 673 00047 / N° de Déclaration d'Activité FPC : 27 21 03 766 21